



## Obtention possible garde principale des enfants? (cas de victime de violences conjugales)

Par **bivillec**, le **30/01/2019** à **06:40**

Bonjour,

Je suis mère au foyer, mariée, et mère de trois enfants en bas âge (15 mois à 6 ans).

Je suis victime depuis 2005 de violences conjugales (violences psychologiques et violences physiques). Ces deux types de violence se sont récemment bien accentuées. Mon époux serait quelqu'un de pervers narcissique. Mon époux n'a jamais été violent physiquement avec mes enfants.

Je souhaite depuis peu sortir de cette situation et divorcer. J'ai été manipulée. Je pensais que cela allait s'arranger. Je souhaite obtenir la garde principale des enfants, et que mon mari ait nos enfants que partiellement. J'insiste à dire quand même que j'aimerais bien que mon mari ne soit pas nterdit d'avoir de temps en temps un peu la garde de nos enfants.

J'ai contacté le 3919, numéro national des femmes battues cela fait 15 jours, je vais voir pour la première fois un intervenant (je crois un juriste d'une association, association entraide située au tribunal à Beauvais) mardi prochain pour être guidé au niveau juridique.

Toutefois, il faut que j'aille déposer plainte contre mon mari, et c'est à ce sujet que je vous écris. Je réfléchis en fait beaucoup sur le contenu de la plainte. Je suis partagée entre tout dire, dire la vérité, ou bien ne pas tout dire.

Question: Si je dis tout et quand le juge des affaires familiales apprendra qu'il y a eu violence physique depuis si longtemps, il y a le risque à ce que l'on me dise: "Madame, vous avez été violentée physiquement sur une longue période, vous n'avez jamais dénoncé votre mari, vous avez donc pris le risque à ce que cela dérape un jour sur vos enfants, par conséquent vous êtes une maman qui a manqué de discernement et qui n'a pas pris l'initiative de protéger vos enfants. Un parent a le devoir de protéger ses enfants, vous avez manqué à ce devoir, vos enfants ont donc être placés". Je ne sais pas si la justice est toujours juste, je crains cela, quand pensez-vous svp ?

Merci beaucoup d'avance à vous.

Une Maman.

Par **youris**, le **30/01/2019** à **09:50**

bonjour,

je vous conseille de dire la vérité, les personnes qui vont vous recevoir savent que les femmes battues attendent toujours pour déposer plainte et souvent minimisent les faits.

salutations

Par **youris**, le **30/01/2019** à **09:50**

bonjour,

je vous conseille de dire la vérité, les personnes qui vont vous recevoir savent que les femmes battues attendent toujours pour déposer plainte et souvent minimisent les faits.

une femme meurt tout les 3 jours sous les coups de son compagnon ou mari.

salutations